

EP Loire – Projet de création d’une Réserve Naturelle Régionale dans la Haute Vallée de la Loire

Compte-rendu des ateliers de travail

Atelier Transversal

Chadron, le 6 novembre 2013

Liste des participants

Instance	Représentant
Nature Haute Loire	M. Cochet
CG43 service environnement	Mme. Esperet
Agence « Vous êtes d’ici »	Mme. Janet
École de la Nature	M.Ortuno
Conservatoire botanique national du Massif Central	M. Renaux
ONF	M. Lathuillère
École de la Nature	M. Liogier
ONF	M. Alméras
CG43 service environnement	Mme. Esperet
CRPF	M. Parrel
Fédération Nature Haute-Loire	M. Cochet
Mairie de Chadron	M. Surrel, adjoint au maire
Élu SICALA/EPL	M. Bertrand
Établissement public Loire	M. Eude, DGS de l’EP Loire
Établissement public Loire	M. Demeusy
Conseil régional Auvergne	Mme. Siémond
CEN Auvergne	Mme. Roubinet
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Epple
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Pays
Planète Publique	M. Lacouette-Fougère
Planète Publique	M. Delorme
<i>Nombre de participants : 19</i>	

Déroulement de l'atelier

- Introduction à la démarche de concertation
- Présentation du projet de RNR, de son état d'avancement et synthèse des ateliers thématiques
- Temps d'échanges et de débats
- Conclusion et présentation de la suite

Présentation des ateliers et du projet de RNR

L'équipe d'animation de Planète publique présente la spécificité de cet atelier transversal et introduit quelques remarques préliminaires concernant le déroulement des 3 ateliers thématiques :

- Sur la forme, l'animateur se félicite tout d'abord de la bonne participation aux ateliers (23 personnes par atelier soit plus de 70 participants pour les 4 ateliers) et de la diversité des participants aux différentes réunions.
- Il note ensuite la bonne compréhension et l'appropriation du projet par les parties prenante, qui ont permis d'avoir des échanges pointus et de qualité.
- Il salue enfin l'état d'esprit ouvert et la dynamique de co-construction qui ont animé les participants et témoignent de leur investissement dans le projet.

Dans un second temps, L'EP Loire rappelle brièvement le projet de RNR.

L'Établissement public Loire précise que ces ateliers sont différents des réunions régionales. L'objectif est d'écrire et d'enrichir le projet de RNR avec les acteurs présents lors des ateliers. L'EP Loire présente ensuite plus précisément le projet de RNR à la salle.

- Voir le diaporama de présentation sur le site de l'EP Loire -

En 2009, l'EP Loire décidait de garder les 357h de terrains du site de Serre de la Fare dans son patrimoine dans l'optique d'une gestion globale du site. De nombreux habitats d'intérêts communautaires et prioritaires ainsi qu'une faune et une flore remarquables sont présents sur le territoire et ont suscité une volonté de préservation de ce site. Trois rencontres partenariales se sont déjà tenues le 8 octobre 2010, le 22 juin 2011 et le 28 novembre 2012 entre les acteurs du site pour décider de l'avenir de ce dernier. Le projet de création d'une Réserve naturelle Régionale a remporté l'adhésion des acteurs.

Une RNR est un cadre juridique adapté à la gestion du territoire dans la durée grâce notamment à des modalités de gestion « sur mesure » définies en concertation avec les parties prenantes. Après validation du projet par le comité syndical de l'EP Loire en mars 2012, la constitution et le dépôt du dossier à la Région a entraîné sa validation par cette dernière le 22 avril 2013. Cela a ouvert la voie au classement de cette réserve prévu pour la fin 2014.

La création de cette réserve s'inscrit dans une démarche globale menée par l'EP Loire. En effet, les autres propriétaires du territoire ont été invités à participer à la démarche et à inclure leurs parcelles dans la RNR sur la base du volontariat pour renforcer la cohérence spatiale du projet. De plus, la démarche se veut cohérente avec les autres dispositifs en

place sur le territoire (ZNIEFF, natura 2000, SAGE, future Man&Biosphere). Enfin, pour asseoir la démarche sur des éléments factuels complets et affermir les diagnostics, l'EP Loire a utilisé différentes études sur le territoire (baux ruraux par la SAFER, pratiques agricoles par le CEN, diagnostic forestier par l'ONF et étude sur les services rendus par les écosystèmes (école VetAgro Sup - Lempdes)).

La Région explique plus en détail les modalités de classement en RNR et l'état d'avancement de ce genre de démarche en Auvergne. Pour le moment, il n'y a pas de RNR dans région, cette dernière s'étant saisie de cette compétence seulement en 2012 mais des projets sont désormais bien avancés (grottes de Volvic, lac de Malaguet, Haute vallée de la Loire).

D'un point de vue juridique, c'est une procédure du code de l'environnement mais la Région détient un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne le classement des RNR. La Région peut porter des projets de classement mais généralement, elle reçoit des projets montés localement sur le territoire. Il s'agit ensuite d'étudier la faisabilité de la RNR avec un comité régional et le conseil scientifique du patrimoine pour déterminer si le site mérite un classement en RNR et si ce dernier est l'outil le plus adapté pour protéger ce site.

Le CEN intervient ensuite pour présenter son rôle dans le processus. Le CEN effectue actuellement une concertation auprès des propriétaires privés de la vallée dont les terrains pourraient faire partis de la réserve. A ce titre, le CEN a envoyé des courriers et des questionnaires aux propriétaires et a également mis en place des journées de permanence dans les mairies concernées pour expliquer aux propriétaires le projet de RNR et leur proposer d'y participer. Pour le moment, les retours de ces derniers sont assez positifs même s'ils ont parfois quelques craintes liées à la réglementation ou au droit de propriété dans la réserve.

La responsable du dispositif Natura 2000 au Conseil Général expose ensuite le dispositif. Le CG est animateur de ce dispositif et assure la gestion des sites ZCS et ZPS depuis 2005. Actuellement, une phase de réactualisation des documents d'objectifs est en marche. Un comité de pilotage suit une démarche validée par un diagnostic socio-économique et écologique. D'ici la fin de l'année, le COPIL doit valider les nouveaux documents d'objectifs. Une des principales modifications est la redéfinition et l'agrandissement du périmètre de la protection dans les zones de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches.

SOS Loire vivante présente le projet Man&Biosphere UNESCO qu'elle souhaite voir aboutir à moyen terme. Ce projet s'étendrait sur une surface supérieure à celle de la RNR puisque toute la tête de bassin de la Loire serait concernée. Ce projet se justifie par le caractère exceptionnel de la région en termes de biodiversité, d'écosystème et de paysage. Cette biosphère serait un moyen d'harmoniser et de mettre en cohérence tous les autres dispositifs (ZNIEFF, Natura 2000) de protection de l'environnement sur le territoire. De plus, c'est une façon d'orienter le développement de la vallée et d'obtenir un label internationalement reconnu.

Synthèse des ateliers et points de convergence

Planète Publique s'attache ensuite à présenter brièvement le contenu des différents ateliers. Les trois premiers ateliers sont présentés brièvement par le bureau d'études.

- ***Les comptes-rendus complets des 3 ateliers sont disponibles sur le site de l'EP Loire -***

Synthèse Atelier n°1 : Tourisme et Développement

- Des craintes légitimes de certains publics par rapport à la RNR (interdiction de certaines activités sur le territoire, droit des propriétaires, etc.) mais apaisées par l'explication détaillée de la démarche
- Un débat sur l'équilibre et la compatibilité entre préservation et développement pour arriver à la conclusion que les deux sont concomitants et n'existent pas sur le territoire sans l'autre.
- Les possibilités de développement face aux risques (capacités d'hébergement, itinérance, les mobilités douces avec la question des sports motorisés, la baignade et sa gestion, etc.)
- La question des coûts de ce développement pour la collectivité (notamment gestion de la baignade, entretien de la réserve, etc.)

Synthèse Atelier n°2 : Chasse et Pêche

- De nombreuses normes réglementent déjà la pratique de la chasse et de la pêche et la RNR n'a pas vocation à en ajouter.
- Il existe aujourd'hui peu de conflits d'usage par rapport à ces pratiques grâce à une structuration des acteurs et une intégration à la vie locale.
- Une cohérence des usages avec la protection de l'environnement, notamment via les services rendus et la volonté de maintenir un environnement dans lequel chacun exerce son loisir
- Il existe des possibilités de labellisation valorisantes pour le territoire (parcours de pêche « no-kill » ou parcours « famille », « passion », etc.)

Synthèse Atelier n°3 : Agriculture et Forêt

- Il existe une crainte des agriculteurs par rapport à d'éventuelles nouvelles contraintes administratives
- Au-delà, il semble nécessaire de rassembler plus d'éléments sur les pratiques des agriculteurs, même si elles semblent a priori compatibles avec la RNR
- Le lien forestier/agriculteur est parfois difficile à effectuer ce qui pose la question d'un éventuel découplage de cet atelier
- La question de la gestion des ressources potentiellement exploitables (exploitation ou libre évolution des forêts ?) a cristallisé les débats mais n'apparaît finalement pas insurmontable

- Il semble important de bien choisir les terminologies et la manière de présenter les argumentaires pour susciter l'adhésion au projet du plus grand nombre

Planète Publique a également discerné plusieurs points de convergence entre les ateliers :

- Le contexte semble favorable au projet de réserve, les usages semblent compatibles et les conflits marginaux
- Le système actuel fonctionne relativement bien et les conflits d'usages semblent peu nombreux, localisés et bien identifiés
- La plupart des acteurs se retrouvent pour exprimer leur volonté de ne pas se voir imposer de nouvelles réglementations contraignantes. Sur ce point, l'EP Loire a insisté à plusieurs reprises pour expliquer que ce n'était pas l'objectif

Planète Publique a néanmoins observé des points plus divergents :

- Le degré d'appropriation du projet, s'il est globalement élevé, varie parfois largement selon les acteurs (Les pêcheurs semblent par exemple s'être davantage approprié le projet alors que les agriculteurs paraissent à ce jour plus en attentes d'information)
- On observe ensuite une capacité différente des acteurs à prendre en main l'avenir de leur territoire : tandis que certains perçoivent bien la portée du projet de RNR pour le développement mais aussi la préservation futurs de la vallée, d'autres se montrent davantage partisans d'une approche moins « régulée » laissant se poursuivre le développement comme cela s'est toujours fait.

Enfin, Planète Publique tient à souligner le manque d'éléments mis à jour lors des ateliers pour le volet agricole et les modalités de cette activité au sein la RNR. Il regrette également l'absence de certains acteurs clés (associations de sports motorisés, opérateurs d'accueil et d'hébergement, etc.) lors de la première série d'ateliers.

- **Remarques concernant l'atelier « Agriculture et Forêt »**

La mairie de Chadron intervient pour expliquer que si l'objectif était de montée en technicité dans les débats sur l'agriculture et ainsi obtenir plus de matière, peut-être serait-il nécessaire de séparer l'Agriculture et la Forêt en deux moments distincts. Le CBNMC estime qu'il y a un intérêt à traiter les deux ensembles mais l'EP Loire n'est pas opposé à une séparation si cela s'avère bénéfique.

- **Remarques concernant la chasse**

Nature Haute-Loire souhaite que les réserves de chasse soient conséquentes dans la RNR et rappelle que la chasse est interdite dans de nombreuses RNR. Certaines pratiques devraient être prohibées et seul le lièvre, le faisan, le chevreuil et le sanglier devraient être chassés dans le territoire. SOS Loire vivante insiste tout de même sur le fait qu'actuellement, la chasse telle qu'elle est pratiquée ne pose pas vraiment problème sur ce territoire.

- **Questions sur l'existence de la RNR et les potentiels points de frictions**

Le CBNMC estime qu'il est normal que l'atelier 3 ait suscité quelques tensions car les questions liées à l'agriculture ou à la forêt, à leur gestion et usages sont des questions autour desquelles les opinions peuvent diverger fortement. Néanmoins, son ressenti de l'atelier 3 n'a pas été négatif. Si on tout va apparemment bien, il faut effectivement poser la question de l'intérêt d'une RNR. Il ne faut pas avoir peur des sujets qui peuvent éventuellement fâcher. Il faut discuter de l'ambition de la réserve même s'il est plus adapté de ne pas présenter les enjeux de façon trop abrupte.

Pour ce qui est des différents usages, la mairie de Chadron estime qu'il est possible de faire cohabiter la plupart d'entre eux sur ce territoire.

L'EP Loire intervient pour rappeler les raisons du projet de RNR. Avoir des temps d'échanges transparents comme celui-ci permet que les choses se passent bien. Ce genre de projet permet à chacun de se rendre compte qu'il peut travailler sur son propre projet avec d'autres. Avant, le site de Colempce n'existait pas tel qu'il est aujourd'hui. C'est grâce au travail commun que des financements FEDER ont pu être obtenus pour en faire ce que c'est actuellement. Pour qu'un projet comme la RNR fonctionne, il faut créer des institutions au sein desquelles les différents acteurs peuvent discuter et travailler ensemble. L'objectif à terme est d'avoir une réserve Man&Biosphere UNESCO sur le territoire. La RNR est une étape d'un tel projet.

SOS Loire vivante abonde en ce sens. Dans la vallée, il existe un grand nombre d'acteur qui désirent la protéger. Mais il faut un fil conducteur. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'actions diverses pour protéger ce territoire mais peu de structure forte pour prendre ce rôle de fil conducteur. Cela peut être l'apport de la RNR. Jusqu'à présent et depuis l'abandon du projet de barrage, le territoire était très protégé. Mais des menaces se développent autour de cet espace et il faut donc faire attention à garder ce « joyau » à l'abri de ces menaces. La RNR est un début pour un projet plus grand avec la biosphère. C'est les premiers pas de la discussion. On a aujourd'hui un gestionnaire de l'espace qui a la volonté de contribuer à la protection de l'environnement. C'est un objectif noble. Il ne faut pas bloquer ce processus. On peut se mettre d'accord pour préserver les usages et les droits des propriétaires. SOS Loire vivante est optimiste sur la capacité des acteurs en présence à dépasser les obstacles vu la taille de ces derniers.

L'ONF pense qu'il faut garder en tête que ces ateliers sont un espace d'échanges et qu'il est normal que chacun y amène ses priorités et qu'il en résulte parfois des oppositions. C'est pour cette raison qu'il est important de bien former les argumentaires avant de décider. Pour emporter l'adhésion (des propriétaires, du comité syndical, etc.) il faut prendre le temps de bâtir spécifiquement ces argumentaires.

Nature Haute-Loire défend une approche de « protection forte » pour la RNR. En Auvergne, peu de territoires sont en « protection forte » (moins des 2% requis par le Grenelle de l'environnement). Les différentes problématiques environnementales exigent qu'on impose des règles strictes (libre évolution des forêts, limites de la chasse et de la pêche, agriculture biologique, etc.).

L'EP Loire rappelle que les élus du comité syndical de l'EP Loire se sont engagés dans un certain projet et qu'il faut se garder de dénaturer ce dernier. Il ne faut pas aller à contre-courant de la logique de simplification souhaitée pour la RNR avec l'imposition de

nombreuses nouvelles contraintes.

SOS Loire vivante intervient pour expliquer que la RNR est seulement une étape et qu'elle ne va pas régler tous les problèmes. Il faut garder une vision à moyen/long terme et ne pas prêter à la RNR un rôle qu'elle ne saurait remplir. La RNR est déjà une première étape intéressante.

Le CBNMC rappelle que la RNR est tout de même un processus encadré et qu'il faut donc trouver un chemin entre la souplesse et la contrainte.

A ce titre, l'EP Loire explique avoir effectué une comparaison avec les RNR déjà existantes. Pour le moment, le projet actuel de RNR dans la Haute vallée de la Loire correspond à ce qui se fait en termes de RNR en France. Mais il ne faut être dans une logique du tout ou rien. Aujourd'hui, au niveau européen, il y a un nivellement vers le bas des protections environnementales (directive eau, objectifs environnementaux, etc.). Il faut donc s'engager et rendre pérenne un certain niveau de protection. Cela est précisément l'objectif de la RNR. On souhaite assurer un niveau de protection car les acquis peuvent rapidement disparaître et les finances publiques ne permettront pas dans un futur proche d'investir lourdement dans la réhabilitation d'éco-systèmes. De plus, la RNR est un objet qui peut assez facilement évoluer, notamment via son comité consultatif.

M. Bertrand rejoint l'Établissement en expliquant qu'il est primordial de monter un dossier pragmatique. Il faut faire les choses progressivement et être réaliste pour, à terme, atteindre l'objectif de la biosphère UNESCO.

SOS Loire vivante rappelle que l'EP Loire soutient ce projet de biosphère. S'il ne faut pas perdre de vue les idéaux des associations de protection de l'environnement, il faut comprendre qu'aujourd'hui, la RNR est un grand pas même si les ambitions qu'elle porte semblent a priori timides pour le moment.

M. Bertrand affirme que le relatif consensus autour du projet est en soi une riche avancée quand on observe ce qui se passe dans d'autres instances (SAGE par exemple).

Planète Publique rajoute d'ailleurs que si ces ateliers ont lieu et que la majorité des parties prenantes y ont assisté, c'est qu'un consensus existait auparavant autour de cette idée de RNR.

L'ONF pense qu'il existe un problème de sémantique. Le terme de « réserve » n'est pas compris ni perçu par chacun de la même façon. Cela peut gêner le travail collectif.

Le CBNMC exprime son approbation et insiste sur la nécessité de discuter et de partager des définitions communes pour ensuite pouvoir réellement échanger.

L'école de la Nature ajoute qu'il faut garder des connotations positives aux formulations dans le but de maintenir et d'étendre l'adhésion au projet.

- Réglementation et financements

L'EP Loire revient sur la question du financement et de la réglementation. Il est intéressant de pouvoir réglementer certains usages ou pratiques dans un RNR, mais il est important de pouvoir mettre en place cette réglementation (exemple de la baignade interdite non sanctionnée ou des panneaux d'interdiction de décharge sauvage) : « *La réglementation coûte chère car il faut la faire appliquer* ».

Pour obtenir des financements, notamment européens, qui permettront d'entretenir et de structurer le territoire, il faut pouvoir présenter un projet débattu et précis. Ces deux critères sont remplis par le projet actuel de RNR.

SOS Loire vivante rejoint l'Établissement sur la nécessité de penser la recherche des financements pour protéger le territoire. Mais au-delà de la recherche de financement, les ONG ont aussi le devoir de créer des recettes qui vont permettre la pérennisation des projets.

L'EP Loire ajoute qu'au vu du contexte, il ne faut pas espérer pouvoir radicalement solliciter le contribuable. La démultiplication des voies de financement est donc importante.

Conclusions

En synthèse de cette première série d'atelier, la mairie de Chadron se félicite que ces ateliers soient suivis par d'autres dans un futur proche car ils ont permis de créer une adhésion au projet en réduisant les craintes qui lui étaient attachées. Il faut désormais avancer progressivement.

Enfin, l'EP Loire souhaite conclure en expliquant l'importance qu'il accorde au dialogue local et réaffirme sa volonté de placer le niveau d'exigence pour la RNR le plus haut possible tout en évitant les blocages du projet. Les ateliers du **27 et 28 novembre** permettront d'y voir plus clair sur la feuille de route du projet.
